ARRÊTE N°108-2024-VAU
PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de VALENCE-EN-POITOU (Vienne),
La Maire déléguée de la Commune de Vaux (Vienne),

VU les articles L 2212-2 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment l'article R 36, R 44 et R 225 ;
VU l'arrêté ministériel du 15/07/1974 approuvant la huitième partie de la signalisation routière ;
Considérant qu'en raison des travaux de renforcement BT, pose d'un poste de transformation sur la route départementale n°7 au stade Vaux 86700 Valence-en-Poitou du JEUDI 11 AVRIL 2024 pour une durée de 120 jours, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La circulation sera interdite pendant toute la durée des travaux lors de la coupure de la route et pour la confection des boites concernant les travaux énumérés ci-dessus (en annexe un plan).

ARTICLE 2 : La circulation de tous véhicules et le stationnement seront strictement interdits le long des voies.

ARTICLE 3 : Ces interdictions ne n'appliquent pas aux véhicules de l'entreprise effectuant les travaux et les services de secours.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires seront mis en place par l'entreprise ANCELIN.

ARTICLE 5 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent, seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Les services de police et de gendarmerie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Recours
Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Le Chef du Centre de Secours de Couhé Valence-en-Poitou,
- Le Responsable des Services Techniques de Valence-en-Poitou,

- L'entreprise,
- Et affichée

Fait à Valence-en-Poitou, le 10/04/2024

La Maire déléguée de Vaux,

COMMUNE de VALENCE-en-POITOU R.F. 86 - VIENNE

Marie-Claude CHEMINET.

VALENCE EN POITOU (EX COUHE

Dossier n° : 83247

Renforcement BT Le Stade (COUHE)

Le Stade - SRD

PLAN DE POSE

PLAN 1

Catégorie = C2

PAC HTA/BT 2I+P 100 KVA		N° 5391	RAL 6003
Cellules	N° 42090	N° 42091	N° 42092

LEGENDE

- BT Souterrain : 3x150²+95M
- Jonction HTA
- HTA Souterraine :3x150²
- PAC
- Ligne BT Déposée
- Ligne HTA Déposée

RÉSEAUX DISTRIBUTION SRD
GROUPE ÉNERGIES VIENNE

Echelle d'édition : 1/1250 ième.

SRD-DI- Réalisé par : JMB - Edité le 22/05/23